

025/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**SEANCE DU 29 MARS 2022
à 18 Heures 30**

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, M. TRANCHEPAIN, Mme
UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjointe au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, M. JULIEN, Mme DE
CASTRO MOREIRA, M. FOLLET, Mme DARTYGE, M. TALBOT, Mme SENTUNE, M.
LEDÉMÉ, Mme DUBOURG, M. DE PINHO (en visio), Mme VAN DUFFEL, Conseillers
Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme LALIGANT, Adjointe au Maire,
Mme BENDJEBARA, M. MICHEL, M. DAVID, Mme CHEVALLIER, Mme LELARGE, M.
BORDRON, M. BUREL, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DELEGATIONS : Mme MATARD (pour Mme LALIGANT), Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour
Mme BENDJEBARA), M. BECASSE (pour M. MICHEL), M. LEDÉMÉ (pour M. BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MASSON, Conseiller Municipal,
Assisté de Mme BEAUGRAND, Directrice Générale des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25 (4 pouvoirs)

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2022

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

BUDGET PRIMITIF VILLE - EXERCICE 2022

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

L'environnement financier dans lequel a été bâti ce budget primitif 2022 est marqué par la crise sanitaire, présente depuis maintenant deux ans, avec des conséquences à terme encore incertaines pour les collectivités territoriales.

2022 est synonyme, d'une part, du constat de deux années d'interventions protectionnistes de la part de l'Etat ayant conduit à une hausse de l'endettement national et, d'autre part, d'une année d'élections présidentielles et législatives.

Dès lors, au travers d'une future Loi de Programmation des Finances Publiques, les collectivités pourraient être, une fois de plus, contraintes de contribuer au redressement des comptes publics.

Dans ce contexte, le budget primitif 2022, construit sur la base des éléments présentés à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, peut se caractériser comme responsable et dynamique.

Responsable car soucieux de préserver les ratios financiers malgré une hausse des dépenses de personnel (double hausse du SMIC) et le coût de l'énergie et de nombreuses matières premières dans un contexte inflationniste. Pour autant, ce budget garantit la poursuite des actions mises en œuvre en 2021 et un soutien constant au milieu associatif, au travers des subventions. Enfin, ce budget est bâti sur une hypothèse de stabilité des taux de fiscalité locale, ce pour la 6^{ème} année consécutive.

Dynamique car ce budget propose 6 M€ d'investissements, malgré le décalage de l'opération de la cantine Marcel Touchard, dont les travaux de démolition s'effectueront à l'été 2023. Dans l'attente, de nombreux autres chantiers auront lieu, avec toujours en point de vue la transition écologique et énergétique des bâtiments municipaux. Comme annoncé lors des orientations budgétaires, la principale source de financement passera par l'emprunt bancaire.

En résumé, le budget primitif 2022 proposé affiche des prévisions de dépenses de fonctionnement en hausse de 4,5%, tandis que les recettes de fonctionnement augmentent également mais de 3,7%. Ainsi, le taux d'épargne brute se situe malgré tout encore à un bon niveau de 15,34% (contre 16,01% en 2021, 17,80% en 2020, 13,79% en 2019, 13,58% en 2018 et 11,92% en 2017).

Le niveau des investissements directs, hors dette, affiche un niveau de 6M€, répartis sur 9 autorisations de programme, synonymes de pluriannualité budgétaire.

Aussi, ce budget s'équilibre en section de fonctionnement sur la base de **13 166 000 €** et en section d'investissement à **10 095 000 €**.

L'ANALYSE DU BUDGET

PRESENTATION PAR CHAPITRES DES DEUX SECTIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
011 Charges à caractère général	2 622 147	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 263 341
012 Charges de personnel	5 600 000	013 Atténuation de charges	26 344
014 Atténuations de produits	18 000	70 Produits des services du domaine	381 655
65 Autres charges de gestion courante	1 514 741	73 Impôts et taxes	8 820 369
66 Charges financières	273 000	74 Dotations et participations	1 864 072
67 Charges spécifiques	1 000	75 Autres produits de gestion courante	735 450
023 Virement à la section d'investissement	2 037 112	76 Produits financiers	17 669
042 Opérations d'ordre entre sections	1 100 000	042 Opérations d'ordre entre sections	57 100
TOTAL SECTION	13 166 000	TOTAL SECTION	13 166 000

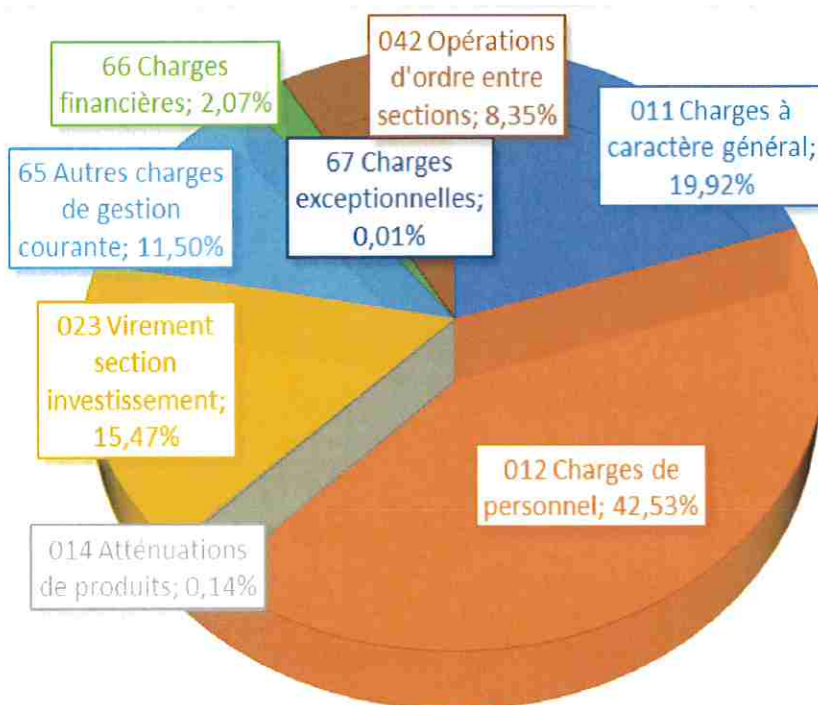
DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANTS	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANTS
001 Résultat investissement reporté	1 449 036	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 591 411
16 Emprunts et dettes assimilées	1 312 629	021 Virement de la section fonctionnement	2 037 112
20 Immobilisations incorporelles	120 103	024 Produits cessions d'actif	79 200
204 Subventions équipement versées	24 062	10 Dotations, fonds divers	315 444
21 Immobilisations corporelles	4 294 706	13 Subventions	801 786
23 Immobilisations en cours	1 579 000	16 Emprunts et dettes	2 700 000
		27 Immobilisations financières	211 683
040 Opérations d'ordre entre sections	57 100	040 Opérations d'ordre entre sections	1 100 000
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 258 364	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 258 364
TOTAL SECTION	10 095 000	TOTAL SECTION	10 095 000
TOTAL BUDGET	23 261 000	TOTAL BUDGET	23 261 000

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement se définit comme suit :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ainsi, les dépenses de fonctionnement se répartissent par chapitre de la présente manière :



1) Chapitre 011 - Les charges à caractère général concernent toutes les charges liées directement à l'exploitation des services avec, notamment, une répartition fonctionnelle liée à la nature de l'activité. Cela concerne les dépenses de fluides, alimentation scolaire, fournitures diverses, prestations d'entretien et maintenance des bâtiments, assurances...

L'inscription budgétaire 2022 sur ce chapitre, affiche un montant de 2 622 147 € (contre 2 475 559 € en 2021, 2 433 590 € en 2020 et 2 438 617 € réalisés en 2019). Cette hausse de 5,9% est liée, d'une part, à une prévision de hausse des prix dans ce contexte inflationniste et, d'autre part, à des postes spécifiques exposés dans les orientations budgétaires.

2) Chapitre 012 - Charges de personnel

L'exercice 2021 s'est soldé avec une réalisation de 5 471 673 €, soit +2,6% par rapport à la réalisation de 2020 (5 332 938 €).

Au regard du tableau des effectifs dont chaque poste, pourvu ou non pourvu, doit être budgété, la prévision 2022 est estimée à 5,6 M€.

Ce chiffre intègre notamment :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à 1,7%, mesurant l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents (avancements d'échelons, de grades, promotions internes...);
- La revalorisation des premiers échelons des grilles C1, C2 et C3, dans le cadre des récentes hausses du SMIC (+2.2% en octobre 2021 et +0.9% en janvier 2022). En année pleine, le coût estimé pour la collectivité est d'environ 32 000 €.
- Le versement de l'indemnité inflation, d'un montant de 100 € pour les agents rémunérés en dessous de 26.000 euros bruts au cours des dix premiers mois de l'année 2021. Cette indemnité a été versée en février pour un montant de 14 500 €. Cette même somme a fait l'objet d'une déduction sur les cotisations sociales reversées à l'URSSAF.
- La création du poste de chargé de mission du développement durable depuis ce 1^{er} janvier ;
- Le CIA (complément indemnitaire annuel) avec une enveloppe provisoire de 20 000 € (15 901 € versés en 2021 et 16 942 € versés en 2020) ;
- Le recensement de la population ayant nécessité le recours à 21 agents recenseurs, avec un coût estimé de 22 000 € (coût du dernier recensement), dont 15 300 € pris en charge par l'Etat.

3) Chapitre 014 – Atténuation des produits

Ce chapitre concerne :

- La part reversée par la Commune au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Une somme de 8 000 € est inscrite à cet effet.
- Le reversement de la taxe d'habitation sur des logements vacants imposés à tort. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ayant institué cette taxe. Il est inscrit une somme de 10 000 € à cet effet (8 360 € en 2021, 7 737 € en 2020 et 7 171 € en 2019).

4) Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont de 1 514 741 €, soit une hausse de 14,2%. Celle-ci s'explique, d'une part, par le fait que la participation versée au CCAS a été réduite à 500 000 € en 2021 et, d'autre part, par le fait que la M57 transfère les charges auparavant imputées au chapitre 67 sur ce chapitre 65.

La somme allouée au CCAS est donc à nouveau inscrite pour son niveau « habituel » de 570 000 €. Malgré la non organisation du voyage annuel, le traditionnel repas est maintenu avec différentes animations au programme.

Le montant des subventions versées aux associations et coopératives scolaires reste stable à 658 000 €. Y figurent notamment le solde de l'enveloppe métropolitaine constituée dans le cadre de la crise COVID pour un montant de 6 395 €, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 700 € pour venir en aide aux victimes civiles en Ukraine.

Les autres charges concernent les frais liés à l'assemblée délibérante (125 000 €), les CESA (25 000 €), les éventuelles créances admises en non-valeur (7 000 €), le Fonds pour le Handicap (22 000 €), le forfait communal versé à l'école privée Saint-Joseph (34 678 €), les redevances d'utilisation de logiciels (27 500 €), les livres de prix et dictionnaires (8 863 €), les récompenses des Maisons Fleuries (1 350 €) et du Salon de Printemps (275 €).

Concernant le projet NPNRU, mené en lien avec la commune de Cléon, aucun appel de fonds n'est prévu, dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention de financement entre les deux communes. Il convient toutefois de signaler que dans le cadre du travail mené sur la mémoire de quartier, l'association La Traverse a proposé de coordonner la mise en œuvre d'un concert mémoriel, prévu le 8 juillet prochain, réunissant sur scène les acteurs de l'histoire musicale locale, ainsi que ceux qui en représentent la continuité et le futur. A ce titre, une participation financière à hauteur de 8 000 € est inscrite au budget.

5) Chapitre 66 - Charges financières

Il s'agit des charges d'intérêts de la dette actuelle pour 241 000 €. Sont également prévus les intérêts d'un éventuel nouvel emprunt qui interviendrait en cours d'année, soit une somme de 30 000 €. Il est à noter que 2 000 € sont inscrits dans le cas où la collectivité aurait recours à des tirages sur la ligne de trésorerie souscrite. L'inscription globale du chapitre est donc de 273 000 €.

6) Chapitre 67 - Charges spécifiques

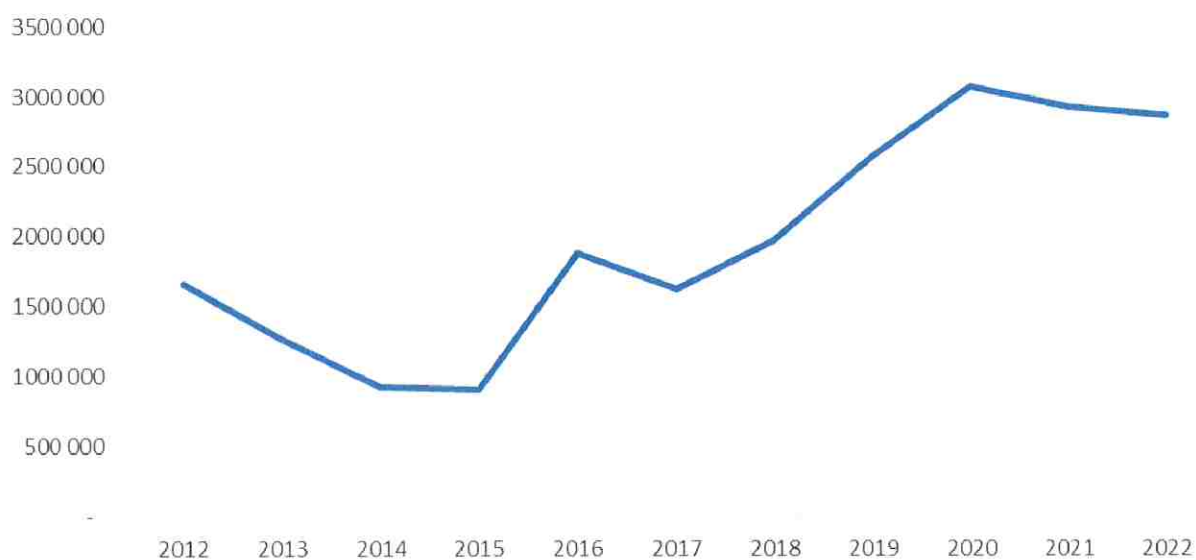
Dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57, ne figurent plus sur ce chapitre que quelques comptes, dont le 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », pour lequel 1 000 € sont prévus.

7) Chapitre 023 et Chapitre 042

Le virement prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 2 037 112 €.

A cela, il convient d'ajouter le solde des opérations d'ordre : dotations aux amortissements (1 100 000 €) diminuées des opérations réalisées en régie et reprises de subventions (57 100 €), afin d'obtenir l'autofinancement total, soit une somme de 3 080 012 €.

Evolution de l'autofinancement

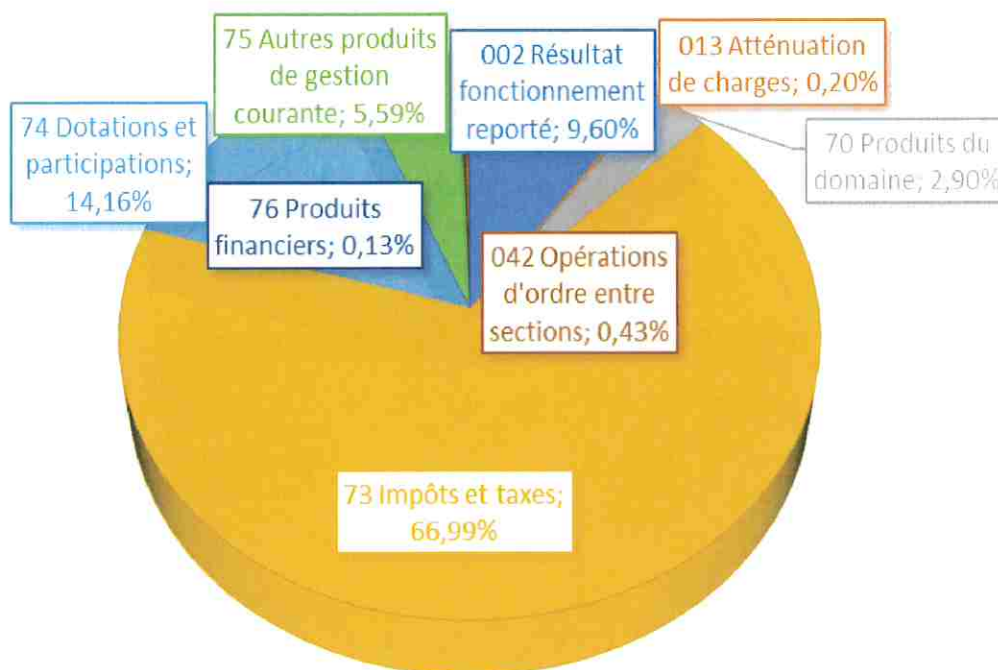


La répartition fonctionnelle 2022 des inscriptions budgétaires de la totalité des dépenses de fonctionnement se définit comme suit :

N° fonction	Libellé fonction	Montant en euros
0	Mouvements d'ordre et autofinancement	3 137 112
0	Services généraux, administrations publiques et locales	3 422 410
1	Sécurité et salubrité publique	33 380
2	Enseignement, formation	2 611 774
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	1 897 772
4	Santé et action sociale	1 073 108
5	Aménagement des territoires et habitat	758 454
6	Action économique	-
7	Environnement	221 053
8	Transports	8 937
	TOTAL	13 166 000

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se répartissent par chapitres de la présente manière :



Au niveau des ressources, il convient de noter que les recettes du budget primitif de l'année 2022 se déterminent à **13 166 000 €**, mouvements d'ordre inclus, contre 13 544 597 € réalisés en 2021, 13 162 079 € en 2020 et 13 055 081 € en 2019.

- Le chapitre 70 « Produits des services, des domaines et ventes diverses » est estimé à 381 655 €, contre 377 757 € en 2021, 341 586 € en 2020 et 484 693 € en 2019. Il s'agit des produits liés à la restauration scolaire, multi-accueil, structures jeunesse et services funéraires. Comme depuis deux années, la prévision se veut prudente au regard du contexte sanitaire et la fréquentation observée. A noter également que les différents tarifs n'ont pas été augmentés par rapport à l'an passé.
- Au niveau du chapitre 013 « Atténuations de charges », sont recensées les recettes correspondant aux remboursements des rémunérations et des charges sociales du personnel. Il s'agit principalement de la prise en charge par le Centre de Gestion, des heures utilisées au titre des décharges d'activités de service par deux agents, au titre du droit syndical, ainsi que d'éventuels remboursements de la CPAM pour des arrêts de travail d'agents non titulaires. Une somme de 26 344 € est donc inscrite sur ce chapitre.
- Au niveau du chapitre 73 « Impôts et taxes », les recettes sont fixées à 8 820 369 € contre 8 757 136 € en 2021.

Le présent budget ne prévoit aucune hausse des taux d'imposition, qui sont reconduits de la façon suivante :

- Taxe d'habitation (TH) : 16,01 % (concerne uniquement les résidences secondaires et les logements vacants)
- Taxe sur foncier bâti (TFPB) : 54,78 %
- Taxe sur foncier non bâti (TFPNB) : 45,13 %

Les produits fiscaux directs sont donc ainsi estimés à 3 400 000 €, dans l'attente de la notification des bases par la DGFIP. A noter que ces dernières seront réévaluées de 3,4% compte tenu de la formule de calcul appliquée selon l'indice d'évolution des prix à la consommation.

L'attribution de compensation de la Métropole Rouen Normandie est intégrée dans ce chapitre 73. Elle se trouve désormais figée à 4 614 850 €.

En ce qui concerne le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), il est proposé de l'inscrire à un niveau équivalent aux années précédentes, soit une somme brute de 105 000 €. Le montant net après prélèvement s'élevant à environ 97 000 €.

A cela, viennent s'ajouter le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel de Ressources), inscrit à hauteur de 341 419 €, la Taxe Finale sur l'Electricité (TCFE) pour 65 000 €, ainsi que les droits de mutation pour 170 000 € et la taxe locale sur la publicité extérieure pour 3 600 €.

- Au chapitre 74 « Dotations et participations », les recettes sont estimées à 1 864 072 €.
- Depuis 2014, la Dotation Forfaitaire (ou DGF) fait l'objet de ponctions, dans le cadre des différents plans de redressement des finances publiques, ayant conduit à la diminuer de 73% à l'issue de l'exercice 2021, pour s'élever à la somme de 339 539 €. La dernière Loi de Finances du présent quinquennat est restée sur la même ligne que les précédentes, à savoir le système de péréquation horizontale entre collectivités, avec ponction sur la dotation forfaitaire afin d'alimenter la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR). La Commune sera donc une fois de plus impactée par cet écrêtement, soit une dotation forfaitaire estimée d'un montant de 290 000 €, à laquelle s'ajoute la Dotation de Solidarité Rurale pour 95 000 €.
 - Au titre des mesures consenties par l'Etat en matière d'allègement d'impôts fonciers au profit des entreprises industrielles, la Commune percevra des allocations compensatrices estimées à 920 000 €.
 - Parmi les autres dotations perçues, figurent la DCRTP (Dotation de Compensation Réforme TP) estimée à 169 272 € et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (80 000 €).
 - Sont également prises en compte, pour 294 800 €, les participations de l'Etat et d'autres organismes (CAF notamment) au titre des activités d'accueil et temps d'activités périscolaires, ainsi qu'au titre de la Politique de la Ville.
 - Enfin, figure le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments (15 000 €).
- Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont inscrits les revenus locatifs des immeubles (74 600 €), ainsi que le reversement prévu du budget annexe « ZAC des Hautes Navales », d'un montant de 593 000 €, lié à la réalisation de la seconde cession prévue avec la société Nexity Foncier Conseil.
- Il est également inscrit des recettes à hauteur de 70 000 €, correspondant à des produits exceptionnels, principalement liés aux remboursements couvrant les arrêts des agents titulaires (longue maladie, maladie professionnelle et accident du travail), dans le cadre de l'assurance souscrite contre les risques statutaires.
- Au chapitre 76 « Produits financiers », les recettes de ce chapitre sont portées à 17 769 € et correspondent principalement à la prise en charge par la Métropole, des charges d'intérêts calculées sur les emprunts relatifs à des dépenses de voirie, dont elle a la compétence depuis 2015.
- Au chapitre 002, l'excédent de fonctionnement 2021 est reporté pour 1 263 340,52 €.

En conclusion, l'épargne brute serait de 1,816M€, soit un taux de 15,34 % (pour rappel 16,01% en 2021, 17,80% en 2020, 13,79% en 2019 et 13,58% en 2018). Ainsi, l'autofinancement dégagé vient s'ajouter aux autres ressources, permettant à la municipalité de financer une partie des investissements programmés.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

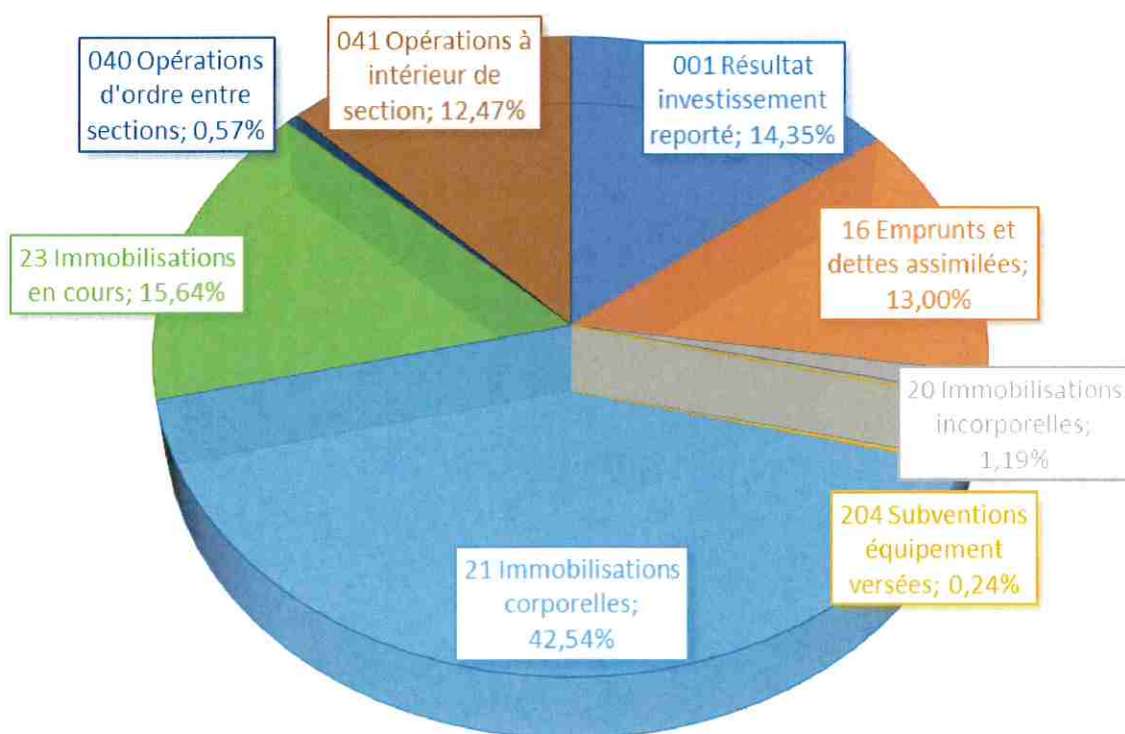
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comme à l'habitude, l'analyse fonctionnelle des dépenses de la section d'investissement permet d'afficher les domaines dans lesquels la collectivité consacre davantage d'efforts financiers.

La répartition fonctionnelle des dépenses 2022 s'effectue ainsi :

N° fonction	Libellé fonction	Montant en euros
0	Mouvements d'ordre, avances et dette	4 066 500
0	Services généraux, administrations publiques et locales	1 921 210
1	Sécurité et salubrité publique	1 050
2	Enseignement, formation	1 664 276
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	716 096
4	Santé et action sociale	66 448
5	Aménagement des territoires et habitat	744 165
6	Action économique	-
7	Environnement	4 000
8	Transports	911 255
	TOTAL	10 095 000

Représentation graphique



L'analyse s'effectue désormais en distinguant les investissements gérés dans le cadre des autorisations de programme (chapitres 20, 204, 21 et 23) et les autres (chapitres 10, 16, 26 et 27).

I) Les autorisations de programme « investissements récurrents »

- Programme P001 « Gros entretien et rénovation courante des bâtiments municipaux »

Montant de l'AP : 7 658 300 € sur 5 années dont 2 136 000 € prévus en 2022.

P001 - GROS ENTRETIEN ET RENOVATION COURANTE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	2 136 000,00
P001O001 - Etudes et diagnostics divers (hors projets spécifiques)	30 000,00
P001O002 - GROS ENTRETIEN HOTEL DE VILLE ET ANNEXES	60 000,00
P001O003 - GROS ENTRETIEN SALLE DES FETES ET SALLES ASSOCIATIVES	11 700,00
P001O004 - GROS ENTRETIEN ATELIERS TECHNIQUES	0,00
P001O005 - GROS ENTRETIEN BATIMENTS SCOLAIRES ET CANTINES	1 318 400,00
P001O006 - GROS ENTRETIEN BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	502 500,00
P001O007 - GROS ENTRETIEN EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE CULTURELS	41 200,00
P001O008 - GROS ENTRETIEN CIMETIERE	60 600,00
P001O009 - GROS ENTRETIEN CENTRE POMPIERS ET TOUR SECHAGE	1 050,00
P001O010 - GROS ENTRETIEN BATIMENTS PETITE ENFANCE	42 300,00
P001O011 - GROS ENTRETIEN BATIMENTS ET EQUIPEMENTS JEUNESSE	4 000,00
P001O012 - ENTRETIEN AIRES JEUX AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	64 250,00

Parmi ce programme figurent différentes opérations, réparties par domaines ou thématiques.

Sont notamment prévus :

- La réfection du système de sécurité incendie de l'Hôtel de Ville pour 58 000 € ;
- La rénovation de bureaux et parties communes à l'école Maille Pécoud pour 250 000 € ;
- La rénovation des classes du 1^{er} étage et parties communes à l'école primaire Malraux pour 460 000 € ;
- A l'école primaire Touchard, la réfection des faux plafonds du préau (suite à l'isolation réalisée l'été dernier) et la rénovation des sols et huisseries de 5 classes pour 160 000 € ;
- Remplacement de la clôture côté rue Denfert Rochereau au Stade Roussel pour 35 000 € ;
- Remise aux normes du terrain synthétique du Stade Roussel (obligation au regard de l'homologation du club de football) pour un coût estimatif de 420 000 € ;
- Démolition du bassin devant l'école de musique pour 16 000 € ;
- Divers aménagements dans le cimetière pour 37 000 € (remplacement de potelets dans les allées, achat d'un broyeur à végétaux et de chariots pour le transport des plantes, rénovation des murs de clôture), ainsi que la réalisation d'une étude hydrologique concernant les remontées d'eau (10 700 €) ;
- Remise aux normes des éclairages de la fontaine de l'Esplanade de Pattensen pour 35 000 €.

➤ Programme P002 « Fonds d'aides et subventions d'équipement »

Montant de l'AP : 112 000 € sur 5 années dont 23 500 € prévus en 2022.

P002 - FONDS D'AIDES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	23 500,00
P002O001 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS	8 500,00
P002O002 - FONDS D'AIDES AUX PARTICULIERS	5 000,00
P002O004 - FONDS CAVITES ET FALAISES	10 000,00

Ce programme regroupe les différents fonds liés aux aides versées aux saint-aubinois pour l'acquisition de vélos ou trottinettes électriques et de récupérateurs d'eau de pluie. Figurent aussi les subventions d'équipement octroyées aux associations.

➤ Programme P003 « Moyens généraux et techniques »

Montant de l'AP : 2 317 000 € sur 5 années dont 1 097 919 € prévus en 2022.

P003 - MOYENS GENERAUX ET TECHNIQUES	1 097 919,00
P003O001 - PARC INFORMATIQUE	66 032,00
P003O002 - ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE	25 000,00
P003O003 - SERVICE CULTUREL-EDUCATION-JEUNESSE-ENTRETIEN	76 137,00
P003O004 - PARC DE VEHICULES AUTO ET DEUX ROUES	3 750,00
P003O005 - VOIRIE-ESPACES VERTS-LOGISTIQUE	927 000,00

Ce programme regroupe :

- Les achats de matériels informatiques et licences/logiciels pour les différents services et structures municipales.
- Sont ensuite prévus des acquisitions de matériels ou mobiliers pour les services (notamment des fauteuils ergonomiques au regard de certaines prescriptions médicales) ;
- Figurent également l'ensemble des investissements du pôle Jeunesse-Education-Sport et Culture, dont des équipements spécifiques pour la restauration scolaire (armoires frigorifiques à renouveler, matériels et ustensiles de cuisine...);
- L'acquisition de vélos (classiques ou électriques) pour les déplacements entre structures ;
- Un ensemble de dépenses liées aux services techniques, dont des travaux de voirie déjà prévus en 2021 sur le site ABX (voirie définitive pour 616 000 €), la mise à jour de la signalisation d'information locale (60 000 €) et l'acquisition de divers matériels ou équipements urbains (radar pédagogique, poubelles, bancs...).

➤ Programme P004 « Domaine privé communal »

Montant de l'AP : 350 000 € sur 5 années dont 172 000 € prévus en 2022.

P004 - DOMAINE PRIVE COMMUNAL	172 000,00
P004O001 - RESERVE FONCIERE ET DOMAINE PRIVE COMMUNAL	172 000,00

Ce programme regroupe les biens immobiliers (bâties ou non bâties) dont la commune est propriétaire et sur lesquels des travaux ou interventions sont nécessaires.

On retrouve notamment des travaux de désamiantage dans le logement situé au stade Ladoumègue (16 500 €), l'installation de clôtures ou portillons sur trois terrains communaux (13 000 €), ainsi que quelques travaux sur les bâtiments du centre d'activités du Quesnot (CAQ), non encore concernés par les travaux de démolition.

2) Les autorisations de programme « investissements spécifiques »

➤ Programme P005 « Construction des nouveaux ateliers techniques »

Montant de l'AP : 3 000 000 € sur 4 années dont 1 520 000 € prévus en 2022.

P005 - CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	1 520 000,00
P005O001 - CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	1 520 000,00

Les premiers travaux, sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société SHEMA, devraient débuter au cours de l'année 2022 avec une livraison prévue du bâtiment fin 2023, début 2024. A ce jour, des investigations sont en cours sur le terrain, afin d'écartier tout risque de cavités. Cela pourrait donc avoir pour effet de décaler le démarrage des travaux. Il est aussi à noter que le coût initialement prévu pourrait subir les conséquences de la flambée des prix des matières premières, voire même retarder son exécution en cas de difficultés d'approvisionnement.

➤ Programme P006 « Réhabilitation de l'Hôtel de Ville »

Montant de l'AP : 1 615 000 € sur 5 années dont 18 000 € prévus en 2022.

P006 - REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE	18 000,00
P006O001 - REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE	18 000,00

Sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec Rouen Normandie Aménagement, ce projet fait actuellement l'objet d'études complémentaires, notamment liées à la réorganisation des locaux du rez-de-chaussée (accueil « guichet unique » et état-civil). Une réflexion pourrait être menée afin de valider, en parallèle, les travaux de remise en conformité technique et thermique de plusieurs salles (commissions, conseil municipal et mariages), ainsi que l'isolation de certains bureaux, notamment ceux situés aux extrémités du bâtiment principal.

Les bâtiments annexes (CCAS et service Jeunesse) sont également intégrés dans la réflexion, notamment au regard du taux d'occupation global des bureaux.

L'objectif est donc de pouvoir désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre cette année, afin de procéder aux validations du scénario travaux et aux procédures de mises en concurrence sur 2023, avec démarrage des travaux en 2024.

➤ Programme P007 « Réhabilitation de la cantine Marcel Touchard »

Montant de l'AP : 1 335 000 € sur 4 années dont 41 000 € prévus en 2022.

P007 - REHABILITATION CANTINE TOUCHARD	41 000,00
P007O001 - REHABILITATION CANTINE TOUCHARD	41 000,00

Parmi les scénarios proposés, le choix s'est porté sur une reconstruction sur le site actuel, avec redistribution des locaux afin d'optimiser l'organisation de travail. En effet, au-delà de l'ambition de performance énergétique, ce nouvel équipement permettra de répondre à d'autres attentes : extension de la zone de restauration, tri des déchets, nouvelle ergonomie des postes de travail... Le début des travaux, gérés sous délégation de maîtrise d'ouvrage à Rouen Normandie Aménagement, est prévu à l'été 2023 pour une durée de 14 à 17 mois et un coût global estimé à 1,4M€. Des solutions techniques (location de bungalows...) seront apportées pour assurer la continuité de service durant les travaux.

➤ Programme P008 « Urbanisme et Politique de la Ville »

Montant de l'AP : 1 820 000 € sur 5 années dont 420 000 € prévus en 2022.

P008 - URBANISME ET POLITIQUE VILLE	420 000,00
P008O001 - NPNRU ARTS-FLEURS-FEUGRAIS	0,00
P008O002 - PRIEURE SAINT GILLES 7 RUE LEON GAMBETTA	0,00
P008O003 - DEMOLITION ET REAMENAGEMENT CENTRE DU QUESNOT	420 000,00

Ce programme s'articule autour de l'opération NPNRU menée en lien avec la commune de Cléon. Tel qu'exposé dans le paragraphe des dépenses de fonctionnement, il n'est a priori pas prévu d'appels de fonds cette année. Toutefois l'autorisation de programme (AP) prévoit bien une somme de 900 000 € (somme estimée à ce jour).

Concernant l'ancien prieuré situé au 7 rue Léon Gambetta, là aussi une somme est prévue au titre de l'AP, dans l'attente de valider un scénario d'aménagement du site.

Enfin, figurent les travaux de démolition des premiers bâtiments du CAQ, menés en lien avec l'EPF de Normandie et la Région, dans le cadre du fonds friche. Le coût global de 420 000 € étant pris en charge par ces deux partenaires à hauteur de 60%.

➤ Programme P009 « Transition écologique et développement durable »

Montant de l'AP : 271 000 € sur 5 années dont 121 700 € prévus en 2022.

P009 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	121 700,00
P009O001 - Pose de décomptants sur les réseaux des bâtiments communaux	30 000,00
P009O002 - Végétalisation des cours d'écoles	14 600,00
P009O003 - Changement des éclairages par des LED divers bâtiments	66 600,00
P009O004 - Création d'espaces naturels et vergers	10 500,00

Dernier programme permettant de recenser les opérations d'investissement s'inscrivant directement dans les engagements pris par la commune, au travers des labels « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » ou « Territoire Engagé pour la Nature ».

Il est ainsi prévu d'installer des décomptants sur les différents réseaux énergétiques des bâtiments communaux, afin de pouvoir améliorer le suivi des consommations et, ainsi, mieux orienter les actions à mener (travaux d'isolation, actions de sensibilisation des usagers des bâtiments...).

Une approche de végétalisation des cours d'écoles sera également entreprise, avec notamment la plantation de haies dans les écoles Maille Pécoud, Malraux et Touchard. Une étude plus approfondie doit être menée sur l'école Paul Bert-Victor Hugo.

Dans la continuité des travaux de l'an passé, il est prévu de poursuivre le changement d'éclairages énergivores par des LED dans plusieurs bâtiments.

Enfin, il est prévu de créer progressivement des espaces naturels (forêt urbaine sur le terrain dit « Desmarets » près du pont Jaurès) et initier l'implantation d'un verger communal.

Ainsi, le montant prévu de cette AP (271 000 €) ne reflète réellement que le montant potentiel des 4 opérations énumérées ci-dessous. Il apparaît que le montant sera revu en fonction des futures opérations qui seront programmées ces prochaines années.

3) Les investissements hors autorisations de programme

➤ Les restes à réaliser de l'exercice 2021 (410 380,75 €) et les dépenses engagées au cours du 1^{er} trimestre (60 000 €) sur les chapitres 20, 204 et 21. On retrouve notamment :

- L'étude sur la signalisation d'intérêt locale pour 10 200 € ;
- Les mesures de la qualité de l'air effectuées dans divers bâtiments pour 9 960 € ;
- La mise en place de nouveaux modules informatiques (API Particulier en vue de la tarification par tranches, module de gestion des effectifs, logiciel de gestion des courriers) pour 26 866 € ;
- L'acquisition de matériels informatiques pour 8 191 € ;
- La reprise de clôtures au Bois Landry pour 10 356 € ;
- Les travaux de mise aux normes de la sécurité incendie à l'école Maille Pécoud pour 25 550,72 € ;
- Ensemble de travaux pour les établissements scolaires à hauteur de 60 797 € (réfection de classes et bureaux) ;

- L'ensemble des travaux d'isolation effectués par la société Green Services pour 80 556 € ;
 - Solde des travaux de mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes pour 16 680 € ;
 - Mission de coordination pour le changement du système de sécurité incendie de l'Hôtel de Ville pour 11 760 € ;
 - L'obligation d'installation de garde-corps autoportant et d'échelles à crinoline sur plusieurs bâtiments scolaires et à la salle Ladoumègue, le tout pour un montant de 83 830 € ;
 - La pose de détecteurs de mouvement à la salle Ladoumègue pour 6 900 € ;
 - Le diagnostic technique pour la mise aux normes du terrain synthétique du stade Roussel pour 5 484 € ;
 - Divers plants et arbustes pour les premières plantations de l'année pour 5 837 € ;
 - Le remplacement du moteur de la balayeuse Nilfisk pour 20 558 € ;
 - Frais d'acquisition de la parcelle sise au 7 rue Léon Gambetta pour 14 000 € ;
 - L'installation de bacs de recyclage sur chaque site de restauration scolaire en lien avec le partenariat Terraleo...) pour 5 305 € ;
 - Un premier lot de 11 fauteuils ergonomiques pour 8 000 €.
- Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » concerne le remboursement en capital de la dette actuelle, soit la somme de 1 158 091 €, ainsi que le capital de l'emprunt qui serait formalisé en cours d'exercice (152 000 €). Il intègre également en restes à réaliser, les dépôts de garantie sur les baux de locations en cours pour 2 629,14 €.
 - Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » concerne la valorisation des travaux effectués en régie par les services, à hauteur de **50 000 €**, ainsi que la reprise des subventions reçues pour le financement de biens amortissables (**7 100 €**).
 - Le chapitre 041 « Opérations à l'intérieur de la section » concerne l'intégration des dépenses acquittées par les mandataires sur les opérations sous délégation. Une somme de **1 250 000 €** est inscrite à la fois en dépenses et en recettes, au titre des trois opérations concernées. Une autre somme de 7 364 € est prévue au titre des acquisitions et cessions réalisées à l'euro symbolique, obligeant à constater la valeur réelle des biens concernés.
 - Le chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté N-1 » affiche le solde déficitaire à l'issue de l'exercice 2021, soit une somme de **1 449 035,87 €**.

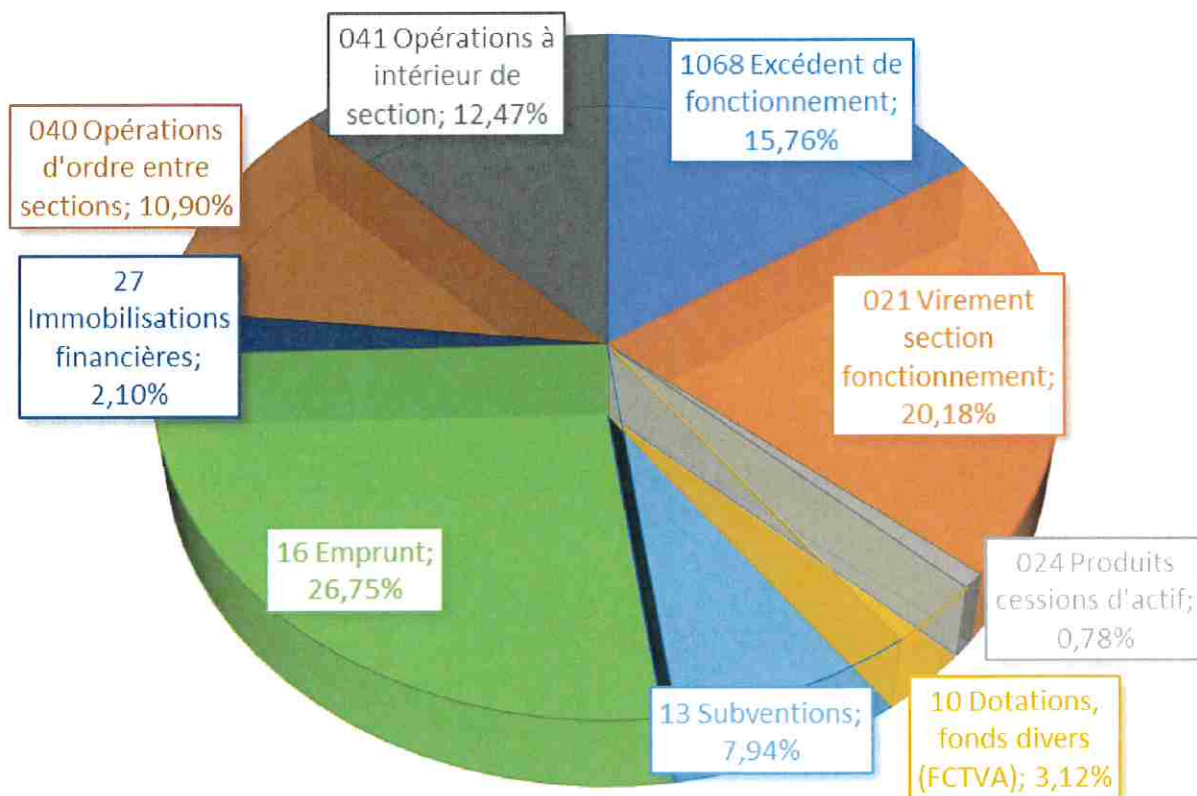
SYNTHESE :

La somme des dépenses d'équipements prévues, hors dette, s'élève à 6 017 871 € contre 2 142 000 € réalisés en 2021.

Ce très bon niveau d'investissement est rendu possible, à la fois, par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, des différents financements obtenus des partenaires extérieurs et de l'emprunt bancaire inscrit.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La représentation graphique ci-après indique les postes constitutifs des recettes inscrites



LES DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves - Montant global : 315 444 €

Ce chapitre concerne la dotation FCTVA, qui devrait être en hausse au regard des investissements réalisés sur 2021.

LES CESSIONS

Au chapitre 024 « Produit des cessions d'actifs » - Montant global : 79 200 €

Initialement prévue en 2021, la cession d'une partie de la parcelle AD 322, située à l'Espace des Foudriots, est bien prévue d'être réalisée cette année pour une somme de 79 200 €.

LES SUBVENTIONS

Au chapitre 13 « Subventions d'équipement » - Montant global : 801 785,88 €

Cette somme correspond aux différentes subventions obtenues.
Il s'agit plus précisément de :

- La DSIL (Dotation de soutien aux investissements locaux) versée par la Préfecture pour les travaux d'installation de LED réalisés en 2021 pour 38 481,60 € ;
- Subventions obtenues du Département et de la Métropole pour la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes pour 30 016 € ;
- Subventions obtenues du Département et de la Métropole pour la réfection de classes et du système de sécurité incendie à l'école Maille Pécoud pour 118 952 € ;
- La prime CEE obtenue pour les travaux d'isolation réalisés par la société Green Services, s'élevant à 80 555 € ;
- Une participation de 5 000 € au titre du plan France Relance pour la mise en place de l'interface API Particulier ;
- Des acomptes qui pourraient être demandés au démarrage des travaux des ateliers municipaux pour 276 780 € (DSIL et Métropole) ;
- Les participations EPFN et Région dans le cadre de la démolition des bâtiments du CAQ pour 252 000 €.

Comme à l'habitude et tel que cela a été rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, toutes les pistes de financement possibles seront étudiées et sollicitées autant que possible.

Au regard des projets initiés sur 2022, des subventions pourraient être demandées pour les deux chantiers menés dans les écoles Touchard et Maille Pécoud, ainsi que pour la mise aux normes du terrain synthétique du Stade Roussel.

L'AUTOFINANCEMENT

Au chapitre 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé permettant de couvrir le besoin de financement 2021 de la section d'investissement pour la somme de **1 591 410,74 €**.

Au chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement pour la somme de **2 037 112 €**.

L'EMPRUNT

La réalisation d'un emprunt bancaire est prévue à hauteur de **2 700 000 €** sur la nature 1641. Ce recours à un financement bancaire sera bien évidemment précisé, en fonction des besoins réels de trésorerie. Malgré tout, au regard du contexte actuel (inflation, conflit ukrainien...), il conviendra sans doute de ne pas trop attendre en prévision d'une potentielle remontée des taux sur les marchés financiers (impact de la hausse du dollar...).

LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Figure au chapitre 27, la somme de 128 349 € correspondant à la part du capital de la dette, pris en charge par la Métropole, au titre du transfert de la compétence voirie en 2015.

Est également inscrit le remboursement de l'avance consentie au budget annexe « ZAC des Hautes-NOVALES » pour 83 334 €. Au total ce chapitre affiche un montant de 211 683 €.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Au chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : concerne les dotations aux amortissements pour la somme de 1 100 000 €.

Le chapitre 041 « Opérations à l'intérieur de la section » comporte la contrepartie des 1 257 364,38 € également inscrits en dépenses.

Compte tenu de cette présentation et considérant la présentation de ce dossier lors de la Commission Finances du 17 mars 2021, et en Commission Générale, le 23 mars 2021, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Commission Finances en date du 16 mars 2022 et la Commission Générale du 22 mars 2022,
- Vu la délibération en date du 29 mars 2022 relative à l'approbation du Compte Administratif du Budget Primitif de l'année 2021,
- Considérant que dans le cadre de l'année budgétaire 2022, il y a lieu d'adopter un budget primitif,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE :

-Contre : 0

-Abstention : 5 (1 pouvoir)

-Pour : 20 (3 pouvoirs)

- d'approuver le Budget Primitif pour l'année 2022 tel que défini ci-avant,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale,

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Signé le 06/04/2022 par Soucasse Gérard, 1er Adjoint au Mair



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 20 (3 pouvoirs)
 Contre :
 Abstention : 5 (1 pouvoir)

Date de convocation : 22/03/2022



Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS
 A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 29/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine			
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
MASSON Jean- Marie			
ECOLIVET Odile			


	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
LELARGE Saba			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			
SENTUNE Kelly			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
TALBOT Michel			
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean-Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 08/04/2022, et de la publication le 08/04/2022

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 08/04/2022



Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Maire


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20220329-025-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

